UN PREMIER TRIMESTRE SANS PERTURBATION

L'effet du départ de Benbouzid

Une fois n'est pas coutume, le premier trimestre s'est achevé sans perturbation. Aucun mouvement de grève n'est venu perturber les trois premiers mois de l'année scolaire depuis l'arrivée du successeur de Benbouzid. La trêve va-t-elle durer jusqu'à la fin de l'année ?

Photo : Samir Sid

Boubekeur Benbouzid.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - En héritant du secteur de l'éducation, Abdelatif Baba Ahmed était en droit de penser qu'il s'agissait d'un cadeau empoisonné. Les trois paliers de l'éducation sont en effet depuis plusieurs années secoués par des mouvements de grève. Les syndicats autonomes du secteur qui ont fait des démonstrations de force de taille ont régulièrement paralysé le secteur, faisant même planer le spectre d'une année blanche. Depuis septembre, l'heure est à l'accalmie. Serait-ce dû au changement au niveau du ministère ? Assiste-t-on à un changement de style ? L'une des premières actions initiées par le nouveau locataire du ministère de l'Education aura été de reprendre langue avec les syndicats. Des réunions se tiennent régulièrement. Si elles ne sont pas toujours concluantes ni couronnées de procès-verbaux engageant les deux parties, elles ont l'avantage de maintenir un contact entre elles. La trêve qui aura caractérisé ce premier trimestre est également due au fait que le plus gros des dossiers posés par les syndicats autonomes a été réglé ou est en phase de l'être. Le statut particulier, le régime indemnitaire et les œuvres sociales auront été à l'origine de plusieurs mouvements de protestation, n'épargnant aucun palier. Si des syndicats autonomes continuent de réclamer la révision d'un ou de plusieurs articles contenus dans les deux textes, on est aujourd'hui loin des points de crispation qui avaient perduré. Le dossier de la gestion des œuvres sociales qui, à lui seul, avait nécessité une bataille de longue haleine, n'est également pas totalement réglé. La commission des œuvres sociales continue de dénoncer des blocages. Les syndicats autonomes continuent également de réclamer des discussions autour des postes aménagés au profit des enseignants souffrant de maladies professionnelles, la santé du travail, les primes spécifiques aux zones du Sud pour ne citer que ces revendications. Face à ces attentes, une seule réponse du ministère de l'Education : le dialogue. Les syndicats autonomes ne s'en contenteront cependant pas : ils sont en attente de concret même s'ils applaudissent le procédé adopté par la tutelle qui s'engage désormais à signer des procès-verbaux sans se contenter de vagues promesses. Le ministre de l'Education aura certainement à vérifier que le dialogue est une vertu qu'il faudra cultiver lors de l'ouverture d'un des gros dossiers du secteur, à savoir la réforme. Abdelatif Baba Ahmed n'a pas caché son intention de procéder à un audit du processus de réforme du secteur. Un secteur qui aura connu réforme et contre-réforme en un temps record. S'il ne s'agit pas de faire main basse sur tout ce qui a déjà été entrepris, il sera certainement question de remettre en cause des choix, des méthodes ou des pratiques. Les débats sur la réforme du secteur de l'éducation n'ont jamais été un long fleuve tranquille. Ils ont au contraire de tout temps été accompagnés de soubresauts. Signeront-ils la fin de la trêve ? Seul l'avenir est en mesure d'apporter la réponse…

N. I.

AGRICULTURE

Où vont les financements bancaires accordés ?

Où vont les financements bancaires accordés aux différents opérateurs du secteur de l'agriculture et de la pêche ?

Photo : DR

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Ce questionnement, les membres de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale (APN) qui ont reçu hier en audition le président-directeur général de la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr) l'ont clairement formulé.

Réagissant aux montants avancés par le P-dg de la Badr, Boualem Djebbar, plusieurs centaines de milliards de dinars de crédits d'exploitation et d'investissement octroyés aux agriculteurs et industriels, notamment sous forme bonifiée, au-delà des autres financements impliquant la banque en matière de régulation des produits de large consommation, soutien à la création d'entreprises (dispositifs Ansej et Cnac...), leasing (mécanisation), pêche et aquaculture, des députés de plusieurs régions du pays se sont ainsi interrogés sur le sort de ces sommes considérables. Outre les difficultés liées notamment aux lenteurs dans le traitement des dossiers de crédits, aux contraintes administratives et autres aléas, plusieurs députés ont relevé que les dispositifs de bonification (Rfig, Etahadi...) développés par la Badr ne sont pas opérationnels dans plusieurs wilayas et que les financements annoncés ne bénéficient pas à tous (notamment à El Oued). En d'autres termes, les chiffres avancés sont loin de correspondre à la réalité du terrain, outre une préoccupation parlementaire portant sur l'impact réel de ces financements sur la réduction de la facture d'importation. Des interrogations auxquelles le P-dg de la Badr a répondu soit pour leur apporter des précisions techniques (relativement à la latitude d'action de la banque en matière de financement, les conditions et modalités de bonification....) ou pour les éluder dans la mesure où elles dépassent les prérogatives de la banque. Certes, Boualem Djebbar reconnaît que les dispositifs de bonification ne sont pas fonctionnels dans toutes les wilayas du pays, le maillage bancaire reste à parfaire pour satisfaire à toutes les demandes, des problèmes d'ordre juridique se posent parfois (absence de documents attestant de la propriété...) et que le processus de concession des terres agricoles commence à peine à prendre forme... Néanmoins, il relève un certain manque de demandes de crédits (notamment à El Oued) comme il estime que les dysfonctionnements administratifs ne peuvent freiner la dynamique de financement et qu'une démarche de facilitation, de souplesse en matière de traitement des dossiers, remboursement des crédits... est à l'œuvre au niveau de sa banque. Et ce dans la mesure où la Badr «sait où vont les financements accordés» et opère un suivi efficient, relèvera Boualem Djebbar. Ce dernier n'a pas manqué par ailleurs, d'assurer, avec forces chiffres, que la facture d'importation, céréalière et autres, enregistre une certaine tendance baissière grâce notamment aux mesures et dispositifs de soutien concédés.

Dans ce contexte, Boualem Djebbar indique que la Badr compte consacrer à moyen terme 200 milliards de dinars sous forme de crédits d'investissement aux nouvelles exploitations agricoles et un montant similaire pour les exploitations en concession, ainsi que 100 milliards de crédits d'exploitation. D'autre part, le P-dg de la Badr, qui a rappelé que les dettes de 34 300 agriculteurs et éleveurs ont été effacées pour un montant de 21, 3 milliards de dinars, a indiqué que des transformateurs ont pu bénéficier également de 1,7 milliard de dinars de facilitations financières. Par ailleurs, l'hôte de l'APN a indiqué que quelque 7 000 dossiers sont en cours de mobilisation au niveau du Fonds de garantie agricole, lancé récemment, pour une valeur prévisionnelle de 3 milliards de dinars.

C. B.

Une pléthore de textes régit l'agriculture

Une pléthore de textes législatifs et réglementaires régissent le secteur de l'agriculture. Selon le président de la commission spécialisée de l'APN, Mohamed-Chérif Ould-Hocine, ce secteur est régi par 657 textes dont des lois, des ordonnances et des décrets présidentiels et exécutifs. Ce qui soulève des difficultés d'assimilation et de compréhension pour les députés. Néanmoins, la commission s'attelle à réunir ces textes en un seul corpus, dans un souci de vulgarisation, selon M. Ould Hocine.

C. B.